

Accompagner les usagers dans les services de la sous-préfecture de Nontron



Où ?

Dordogne (Aquitaine)

Quoi ?

1 Contribuer à l'amélioration de l'accueil des usagers à la sous-préfecture en les orientant pour faciliter leurs démarches,

Le volontaire accueillera les usagers en s'assurant de la bonne orientation des personnes pour leur éviter des temps d'attente inutile, effectuera une prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes, des personnes avec des enfants ou des personnes ayant des problèmes de maîtrise de la langue.

Le volontaire aidera les personnes à vérifier que leur dossier est complet avant le passage au guichet et pourra répondre aux questions des usagers.

Le volontaire du service civique pourra également contribuer à un projet pour améliorer l'accueil des usagers en faisant part de ses propositions. Il pourra aider à l'amélioration de la signalétique et des documents d'information, sur la base de sa connaissance du public et de leurs besoins.

2 Participer à la destruction des archives en respectant les critères environnementaux liés au tri sélectif au sein des différents pôles de la sous-préfecture

Quand ?

À partir du 1 octobre 2015 (8 mois, 24 h/semaine)

Quelle thématique ?


Solidarité


Combien de postes ?


1

Quel organisme ?

Préfecture de la dordogne


Veronique CHABOT
(veronique.chabot@dordogne.gouv.fr)
T : 05 47 24 16 72


12bis Boulevard Gambetta
24300 Nontron


<http://www.dordogne.gouv.fr>
(<http://www.dordogne.gouv.fr>)

Activités : Service déconcentré du ministère de l'intérieur, la sous-préfecture de Nontron assure les missions traditionnelles des préfectures : la représentation de l'Etat et communication, le service au public et la réception des demandes de titres, le respect de la légalité et de l'Etat de droit, l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions, l'administration du territoire et le développement.

La sous-préfecture de Nontron instruit plus particulièrement les procédures liées aux réglementations sur les manifestations sportives, les armes, les expulsions locatives, les débits de boissons, la législation funéraire, les installations classées pour la protection de l'environnement, l'urbanisme. Elle assure également le précontrôle de légalité et le précontrôle budgétaire, le conseil aux élus, le développement économique et l'emploi. Les usagers viennent en sous-préfecture pour toutes leurs démarches administratives.